

J'admets avec le ministre que nous devons retarder un examen général de la radio et de la télévision jusqu'à ce que nous ayons reçu le rapport de la Commission Fowler, mais je tiens à parler d'une autre question avant de me rasseoir. Je songe à la réglementation de la radiodiffusion au Canada. Notre groupe n'a jamais nié le principe qui veut que la réglementation soit nécessaire. Il est clair qu'en ce qui concerne un moyen de communication aussi important et aussi puissant comme influence, que la radiodiffusion, il faut une réglementation. Cette réglementation a cours d'ailleurs dans tous les pays. Mais il semblerait qu'on constate aujourd'hui des demandes de plus en plus vives dans notre pays en vue d'une certaine libération de la radio.

Si je soulève actuellement la question c'est à cause de quelque chose qui s'est passé en mars dernier à l'assemblée législative du Manitoba. Député de cette province, je juge qu'il importe de consigner au compte rendu le point de vue du Manitoba. Il est incontestable que nous éviterions l'acrimonie et les malentendus qui marquent parfois nos débats sur Radio-Canada si nous pouvions faire disparaître le soupçon qu'il y a une liaison trop étroite, mettons, entre l'autorité régulatrice et le Gouvernement.

L'honorable député d'Hamilton-Sud nous disait tout à l'heure que Radio-Canada fait la part trop belle à l'opposition. Il a semblé défendre la thèse selon laquelle la Société ne remplit pas convenablement son rôle si elle ne se fait pas le porte-parole du Gouvernement. C'est ce qui semblait ressortir de ses remarques.

Une voix: Non.

M. Dinsdale: Il critiquait Radio-Canada qui, selon lui, semblait favoriser le point de vue de l'opposition dans un certain débat qui a eu lieu ici.

M. Philpott: L'honorable député a bien compris, je n'en doute pas, toute la thèse de l'honorable député de Hamilton-Sud qui allègue, sur la foi de certains des témoignages recueillis, qu'au cours d'un débat à la Chambre les bulletins de nouvelles ont été dénaturés en faveur de l'opposition. Il ne plaide pas la cause de la propagande; il plaide contre la falsification des bulletins de nouvelles.

M. Dinsdale: C'était tout simplement son opinion. Voici ce qu'il a dit ensuite: le seul moyen de parer à cet inconvénient serait d'avoir des courriéristes de Radio-Canada à la tribune, ce qui signifiait que ces gens-là seraient peut-être plus sympathiques aux vues du gouvernement. Tel était, à mon avis, le sens profond de ses remarques. Plutôt que de prendre cette tendance, je crois

[M. Dinsdale.]

de nécessité impérieuse la création d'un organisme indépendant de réglementation, qui soit au-dessus de tout soupçon du genre, en sorte que l'on ne puisse trouver à redire aux liens trop étroits qui existeraient entre le gouvernement et son agence de diffusion, la Société Radio-Canada. J'ai sous la main une longue déclaration qu'a faite à l'Assemblée législative du Manitoba, en mars dernier, un député libéral qui adopte exactement la contre partie de cette thèse. Si j'en avais le temps, j'aimerais vous donner lecture du document. Les vues exposées ici sont aux antipodes de celles de l'honorable député de Hamilton-Sud; l'auteur soutient en effet que Radio-Canada appuie constamment le gouvernement, et n'accorde pas aux idées contraires une publicité équitable. Nous avons deux versions de l'affaire, l'une offerte par un député libéral dans cette Chambre, et l'autre offerte par un député libéral à l'Assemblée législative du Manitoba. Nous devrions certes prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour éviter tout malentendu de cette nature.

Tout monopole est suspect et, naturellement, un monopole d'État l'est encore davantage, vu qu'il réunit non seulement la puissance économique, mais aussi la puissance politique. Plus tôt nous aurons lavé Radio-Canada de tout soupçon concernant la combinaison de la puissance économique et de la puissance politique, plus tôt nous nous débarrasserons d'une partie de ces critiques qui nous sont adressées depuis quelques années.

Le professeur Marcus Long a été mentionné au cours du débat aujourd'hui. À mon avis, il a touché le cœur du problème dans une déclaration qu'il a faite à Vancouver récemment. Voici ce qu'il dit:

Je m'oppose à toute régie d'État qui dépasse les bornes de la nécessité... S'il faut errer entre la régie et la liberté, il est préférable d'errer du côté de la liberté. C'est-à-dire, augmentons le nombre de stations privées plutôt que d'augmenter le monopole et la régie de l'État.

Monsieur le président, voici ce que l'Assemblée législative du Manitoba disait au sujet de la réglementation. En mars 1956, on a adopté et approuvé une résolution par un vote de 46 contre 5, soit une des plus fortes majorités enregistrées pour une résolution depuis quelque temps au Manitoba. La résolution empruntait les termes suivants:

Attendu que les habitants du Manitoba jouissent d'un grand choix en ce qui concerne les stations de radio;

Et attendu que la demande a été formulée d'établir plus d'une station de télévision;

Et attendu que, par suite de la situation géographique du Manitoba, un grand nombre de nos citoyens ne peuvent capter qu'une station de télévision;